



**BULLETIN D'ADHESION**  
**Bridge Club du Grand Anancy**  
**(B.C.G.A)**  
**ANNÉE 2020 / 2021**



**Coordonnées adhérent** <sup>(1)</sup> :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
Adresse : .....  
Email : .....@..... Tél portable (pour envoi sms) : .....  
N° licence FFB (si déjà licencié) : ..... Dernier club : ..... Saison : .....

**Adhésion :**

Cotisation « normale » (20 €)  Cotisation « découverte » <sup>(2)</sup> (20 €)  « Extérieure » <sup>(3)</sup> (5 €)

**Montant à régler :**

Tarif Adhésion : (Normale ou Découverte) : .....€  
Licence F.F.B (27 €) <sup>(4)</sup> : .....€  
Don supplémentaire : .....€

**TOTAL :**

*(Chèque à l'ordre du BCGA, à adresser au siège dont l'adresse figure au bas de la présente)*

Si vous refusez d'apparaître dans des photos affichées au club ou diffusées sur le site, cochez cette case

Date : ..... Signature : .....

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au bureau de l'association.

(2) La cotisation « découverte » est destinée aux personnes souhaitant découvrir le Bridge. Elles bénéficieront pour cela au préalable de 3 séances gratuites d'initiation, à l'issue desquelles elles devront ensuite régler leur adhésion « découverte » pour pouvoir continuer à bénéficier d'autres séances d'initiation gratuites.

(3) La cotisation « extérieure » est destinée aux personnes ne faisant pas partie du district « Dauphiné Savoie » mais désirant bénéficier des tournois officiels BBO organisés par le club et prenant à ce titre leur licence FFB au B.C.G.A.

(4) La licence F.F.B est obligatoire pour pouvoir faire les tournois organisés par le club et homologués par la F.F.B., incluant ceux organisés sur B.B.O. Elle est donc obligatoire pour la cotisation « extérieure » (cf ci-dessus)